



Comité Technique Spécial Départemental - 5 février 2018

**Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, messieurs les membres du CTSD,**

Depuis le premier janvier, le jour de carence s'applique de nouveau aux agents de la Fonction Publique. Cette mesure s'ajoute aux décisions déjà prises par le gouvernement depuis plusieurs mois qui sont autant de signaux négatifs adressés aux fonctionnaires :

- le gel du point d'indice pour 2017 et 2018.
- la hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et donc sans gain de pouvoir d'achat.
- le report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations).

La parole de l'Etat ne sera donc pas tenue, de même que celle du Président de la République puisque l'évolution de la rémunération des agents publics en 2018 sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites depuis le 1er janvier. Pour l'UNSA Education au-delà des contentieux à régler sur le pouvoir d'achat, c'est aussi la reconnaissance de l'utilité sociale des agents publics qui est en cause. A l'Education Nationale, en ces temps où les vocations au métier d'enseignant se font rares, ces signaux négatifs ne militent pas pour une augmentation du nombre de candidats aux concours.

S'agissant du champ de l'Education, pas une semaine sans l'annonce de l'ouverture d'un nouveau chantier. Ainsi l'actualité est marquée par deux d'entre eux : celui sur l'entrée dans l'Enseignement Supérieur et celui de la réforme du baccalauréat.

Pour l'UNSA Education, le point d'entrée commun de ces deux évolutions doit être de donner la possibilité de construire des parcours personnalisés, prenant en compte les acquis, les besoins et les choix de chaque jeune dès le lycée et jusque dans l'Enseignement Supérieur.

L'UNSA Education soutient la philosophie du plan étudiant qui mettra fin à l'unique tirage au sort que nous avons dénoncé maintes et maintes fois, parce qu'elle autorise tous les bacheliers qui le souhaitent à poursuivre des études supérieures, parce qu'elle propose un accompagnement qui assurera une meilleure réussite et qu'elle personnalise davantage les parcours. Nous serons vigilants quant à l'efficacité du nouvel outil "Parcoursup" et aux difficultés pour les conseils de classe d'émettre des avis sur l'ensemble des vœux de chaque élève de terminale.

La mission Mathiot est chargée de faire des propositions pour une rénovation du bac. Ce nouveau bac doit être mis en place en juin 2021 et doit donc être prêt pour la rentrée 2018 afin que les élèves qui entrent en seconde à cette date sachent bien quel bac ils devront passer trois ans plus tard. Le temps presse donc, trop sans doute ! Il nous semble encore une fois qu'une réforme de cette envergure, même si elle est indispensable tant le bac actuel n'est plus adapté, devrait être réfléchi, concertée et mise en œuvre sans autant de précipitation. D'autant plus qu'elle devra forcément s'accompagner de changements dans l'organisation du lycée sans lesquels la réforme du bac n'aurait pas de sens. Cette nouvelle organisation doit permettre à tous les lycéens de construire progressivement leur projet de formation et ainsi mieux les préparer à une poursuite d'études dans l'Enseignement Supérieur. Si tel n'était pas le cas, ce serait un rendez-vous manqué et un recul pour la réussite de chaque jeune.

Autre chantier, la transformation de la voie professionnelle : pour l'UNSA Education, les politiques mises en œuvre doivent avoir comme objectif principal de conduire 100% des élèves à l'acquisition d'un diplôme. Elles doivent entraîner l'élévation du niveau de qualification. La carte des formations ne doit pas uniquement être élaborée en relation étroite avec le marché local de l'emploi. Elle doit être suffisamment diversifiée pour ouvrir le champ des possibles.

Dans le processus d'insertion dans l'emploi, c'est le niveau de formation, bien plus que le mode de formation qui joue un rôle décisif. Pour toutes ces raisons, les politiques mises en œuvre ne peuvent se résumer à une promotion tous azimuts de l'apprentissage comme le remède au chômage des jeunes.

Avec cette première carte scolaire du quinquennat, la politique budgétaire du gouvernement en matière d'éducation se concrétise. La priorité au premier degré se confirme. Le second degré est lui confronté à la difficulté de devoir accueillir plus d'élèves sans moyens supplémentaires. Dans notre département, la DGH collège connaît une baisse liée à une nette diminution de l'ajustement H/E. Cette évolution montre, comme nous l'avons déjà souligné l'an passé, qu'il est urgent de travailler à une mise en œuvre pérenne de l'action publique en matière d'Education dans un département rural comme la Dordogne.

Par ailleurs, les documents font apparaître des évolutions dans les structures, notamment des divisions de 6^{ème} SEGPA à 0 dans certains collèges, et également à l'EREA. Les élèves à besoins éducatifs particuliers ne seraient donc pas accompagnés de manière égale selon le secteur géographique ? La création de CLAT, d'UPE2A ou d'ULIS Lycée est un bon signal dans la mesure où les besoins sur le terrain sont de plus en plus importants. Cependant, cela implique d'une part, un réel accompagnement en terme de formations-informations des personnels et d'autre part, une attention toute particulière aux effectifs dans les établissements qui les accueillent, pour une inclusion bienveillante.

En conclusion, nous souhaitons rappeler que l'Ecole n'est pas un coût pour notre société, mais un investissement et nous souhaitons à l'UNSA, la voir avancer parce que nous avons le Service public au cœur de nos préoccupations.

La délégation UNSA-Education : Jérôme BOUSQUET, Nicolas COUZIER, Anne MARCHAND, François MARTY